Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 37 (1991)

Heft: 32

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une femme nommée Vice-Chancelière de la Confédération.

Pour la première fois, une femme est nommée par le Conseil Fédéral Vice-Chancelière de la Confédération. Hanna Muralt, 44 ans, socialiste, succède à François Couchepin qui accéda en juin dernier au poste de Chancelier de la Confédération. Originaire de Trub (BE), universitaire, Hanna Muralt a été secrétaire d'une commission extra-parlementaire du canton de Berne chargée du problème des régions. En 1983, elle est devenue adjointe à l'Office Fédéral de la science et de la recherche. Entrée en juillet 87 au secrétariat de direction du Chancelier de la Confédération, elle a dirigé ce service de six personnes depuis 1988.

Femmes cadres toujours rares dans l'administration

Etre vice-chancelière, pour une fonctionnaire, cela veut dire aujourd'hui être sur le plan de la hiérarchie, du prestige et du salaire, sur la plus haute marche. Mais ne rêvons pas : les femmes sont encore nettement sous-représentées aux postes de commandes de l'administration. En janvier 1991, sur les 146.666 fonctionnaires travaillant à la Confédération - PTT et CFF compris - 30.030 étaient des femmes. Seules 13 d'entre elles se retrouvent aux quelque 500 postes importants qu'offre l'administration (salaires entre 160.000 et 280.000 frs.s.). C'est ainsi qu'aux régies fédérales, PTT et CFF, aucune femme n'a dépassé la classe 27 de l'échelle des traitements (127.000 frs.s. au moins). On la retrouve plutôt dans les 210 postes sous-classés (entre 40.000 et 45.000 frs.s.) - 172 de ces postes exactement sont occupés par des femmes. Femmes qui voulez faire carrière dans l'administration, tentez plutôt votre chance au Département Fédéral des Affaires Etrangères qui a tout de même nommé trois ambassadrices (Marianne von Grüningen, Catherine Krieg et Sylvia Pauli). Mierta Chevroulet, qui travaille au Département Fédéral des Finances, est la seule femme à diriger un service de l'administration, celui de la Caisse fédérale d'assurance. Quant aux autres Départements, si les Départements Fédéraux de Justice et Police et de l'Intérieur peuvent faire valoir des sous-directrices, aucune femme n'a encore accédé ailleurs à de hauts postes. Pour terminer l'inventaire, l'on peut citer, au Secrétariat général de l'Assemblée, Annemarie Huber, qui remplit les fonctions de remplaçante du secrétaire général. Et si les conseillers fédéraux disposent d'une conseillère, celle-ci n'est pas une fonctionnaire et son traitement ne doit pas en outre se situer dans les salaires hors classe.

Votations 92 : un calendrier chargé

Les prochaines votations fédérales auront lieu le 16 février 1992. Objets : "Pour une assurance maladie financièrement supportable" et "Pour une réduction stricte et progressive des expériences sur les animaux". Un 3ème sujet pourrait venir s'y ajouter. 17 mai 1992 : vraisemblablement, la loi sur la protection des eaux et l'initiativte populaire "Pour la sauvegarde de nos eaux" seront soumis au vote. Le contre-projet à l'initiative populaire "contre l'application abusive des techniques de reproduction génétique à l'espèce humaine", qui a été retirée, est également prêt à être soumis au vote. Il faut s'attendre à trouver d'autres

Vice-chancelier

Quel rôle ?

La Chancellerie fédérale existe depuis 1848, mais c'est en 1896 que la fonction de vice-chancelier a été créée. Depuis 1968, le poste s'est dédoublé. Le chancelier est un magistrat* alors que les vice-chanceliers sont des fonctionnaires et leurs tâches sont clairement délimitées. De simple "chambre d'enregistrement" des décisions du Conseil Fédéral, la Chancellerie s'est progressivement muée en un véritable état-major du gouvernement. Elle compte aujourd'hui 250 collaborateurs et sa direction est assurée par un triumvirat composé du chancelier et des deux vice-chanceliers. Depuis 1931, le chancelier est élu pour une durée de 4 ans par l'Assemblée Fédérale, en même temps que les conseillers fédéraux. Il conseille ces derniers et peut aussi défendre des dossiers devant le Parlement. Les vice-chanceliers qui sont eux des fonctionnaires, assistent aux séances du Conseil Fédéral mais ne doivent prendre la parole que s'ils en sont priés et n'interviennent pas devant le Parlement, à moins qu'ils ne remplacent temporairement le chancelier. La charge de vice-chancelier, lorsqu'elle était exercée par un fonctionnaire de langue française, se limitait à l'origine à un travail de traduction ce qui explique pourquoi le premier romand à accéder à la charge de chancelier, en 1934, renonça à s'adjoindre un vice-chancelier. Dans les années cinquante, cette charge

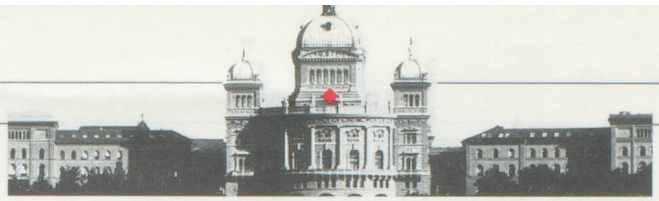

objets encore dans le calendriers des votations, comme l'initative populaire "40 places d'armes, ça suffit !" et la redevance sur les poids lourds. Un referendum pourrait être demandé contre : la révision du code pénal concernant les infractions contre l'intégrité sexuelle, l'adhésion au Fonds Monétaire International, l'arrêté sur le transit alpin, le programme d'assainissement des finances fédérales et la loi sur les écoles polytechniques fédérales.

disparut même, victime de mesures d'économie. Avec la réorganisation et l'agrandissement de la chancellerie en 1967, deux postes de vice-chancelier sont alors créés. Les trois grands partis gouvernementaux, PRD, PDC et PS, se sont dès lors répartis les trois postes de commande. L'attribution des tâches, bien que clairement délimitée par la coutume, n'a jamais été définitivement fixée. Les deux vice-chanceliers se partagent les "ministères" de l'intérieur et des affaires étrangères, qui comptent chacun une quarantaine de fonctionnaires. L'un est chargé traditionnellement de l'administration générale et du service juridique (personnel, administration, service informatique, répartition du travail), l'autre (actuellement Achille Casanova) dirige le service d'information et le service de traduction. Les deux vice-chanceliers doivent également tenir le protocole des séances du gouvernement, qu'ils se partagent généralement entre protocole "officiel" et protocole secret. Aujourd'hui, le nouveau Chancelier François Couchepin, parce qu'il est le seul juriste du trio, s'occupe du service juridique. Il est en outre responsable du secrétariat de direction, chargé du programme de la législature et du rapport de gestion du Conseil Fédéral, ainsi que du contrôle administratif. Quant à Hanna Muralt, elle a repris l'administration générale de la Chancellerie, le service des affaires du Conseil Fédéral et a la responsabilité des relations avec le Parlement. ■

* Le salaire du chancelier est de 280.000 frs.s. par an, frais non compris, le vice-chancelier reçoit un traitement de base annuel maximal de 200.000 frs.s.

Dépêches

Septembre

Culture : le Conseil des Etats vote une aide de 130 millions de frs.s. pour les 4 prochaines années pour la Fondation Pro Helvetia, qui entend poursuivre son œuvre de diffusion de la culture suisse à l'étranger, y compris désormais, de façon plus intense, dans les pays d'Europe de l'Est.

800 millions de frs.s. : c'est le crédit demandé par le Conseil Fédéral au Parlement pour venir en aide aux pays de l'Est. Le premier crédit de 250 millions approuvé en mars 1990 est déjà presqu'épuisé.

Carton rouge : un ancien préposé de l'Office des poursuites et faillites de Monthey (VS) accusé d'abus de confiance, comparaît devant le tribunal d'arrondissement de Monthey. Entre mars 1988 et mai 1989, il avait puisé dans la caisse près de 175.000 frs.s., découvert qu'il avait toutefois comblé par la suite. L'office dont il avait la charge n'était pas étatisé et le compte en banque était à son nom...

Plus cher : vous paierez plus cher plus souvent, mais les augmentations seront moindres: comprenne qui voudra. En tout cas, les tarifs CFF vont être de nouveau augmentés (hausse prévue en 1992) de 9,8 % environ, il faudra débourser 20 frs.s. pour la carte familiale qui ne pourra plus être utilisée pour les enfants étrangers à la famille et l'abonnement à demi-tarif sera lui aussi majoré.

Plus cher bis : après la Migros, Coop-Suisse et Usego-Trimerco Holding annoncent une hausse du prix du lait. Le litre de lait passe ainsi à 1,90 frs.s.

Plus cher ter : les primes d'assurance de responsabilité civile pour les voitures augmenteront de 10 %. Le Touring Club Suisse proteste et saisit le Tribunal Fédéral.

Pas de sous : pour les 473 fonctionnaires de la Confédération qui ont vu passer sous leur nez l'augmentation de 3% des salaires. C'est la première application du principe qui permet de refuser une augmentation de salaire aux fonctionnaires qui ne fournissent pas de prestations suffisantes. Le Département Fédéral des Finances indique obligeamment qu'une majorité des personnes concernées (340) sont des employés des PTT (110 à l'administration fédérale générale et 23 aux CFF).

Contrôle sanitaire : il n'y aura plus de contrôle sanitaire à la frontière pour les travailleurs étrangers. Il sera remplacé en 1992 par des contrôles plus ciblés visant surtout les réfugiés et les travailleurs de certains pays à risque.

SOS SSR : les artistes suisses, qui redoutent une importante diminution des programmes culturels sur la SSR remettent à Hans Hänsenberger, président du Conseil des Etats, et à Alfred Defago, directeur de l'Office Fédéral de la culture, une pétition signée en un mois par 33.000 auditeurs demandant que l'on ne sacrifie pas la culture au nom des économies.

700ème : 246 jeunes gens prennent le pouvoir au Palais Fédéral, pendant une journée entière. Les parlementaires ont pris place à la tribune du public pour écouter les débats de la "session de la jeunesse".

Bon anniversaire : Médecins Sans Frontières Suisse, qui gère actuellement 11 missions dans 7 pays, fête son 10ème anniversaire. A cette occasion, 12 théâtres, dont 8 en Suisse romande, lancent

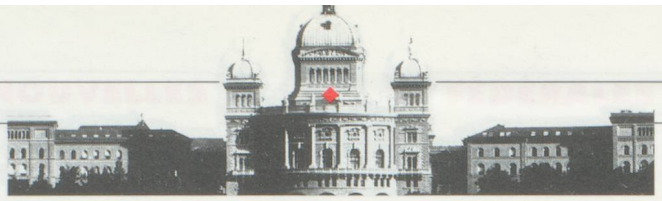

une campagne de solidarité "Le jeu et le geste" afin de récolter des fonds pour MSF-Suisse.

La Suisse primée : pour ses succès en matière de politique de marché du travail. Elle reçoit le prix Carl Bertelsmann, doté de 100.000 DM. La Confédération doublera ce prix (soit 170.000 frs.s. en tout) pour soutenir deux projets : le programme d'aide suisse au tourisme tchécoslovaque et un stage pratique destiné aux directeurs d'établissements hospitaliers désireux d'apprendre à utiliser les méthodes de travail et de gestion d'un hôpital en économie de marché.

Vaudois et Genevois : d'accord à 56 et 55 % respectivement pour la réunification de Genève et de Vaud en un super canton. C'est en tout cas le résultat d'un sondage effectué par le magazine "Bilan" auprès de 500 personnes.

Le Palais Fédéral : sera agrandi et des annexes seront construites probablement d'ici une dizaine d'années. C'est le projet du tessinois Mario Botta qui a été retenu. Celui-ci prévoit, en contrebas de la terrasse, sept ailes en éventail.

3ème cercle : dès 1992, la Yougoslavie sera rejetée dans le "3ème cercle" et par conséquent exclue des pays de recrutement de main d'oeuvre étrangère. Décision du Conseil Fédéral qui invite les employeurs à donner la préférence à des travailleurs des pays de la CE ou de l'AELE.

0,31 % du PNB : c'est la part de l'aide au développement apportée par la Suisse aux pays du tiers monde. Selon une récente étude de l'OCDE, cette aide s'élève à 750 millions de dollars. Les Etats-Unis restent les premiers donateurs (11,37 milliards $), suivis par la France (9,38 milliards $) et le Japon. Mais c'est la Norvège qui est la plus généreuse, puisqu'elle accorde 1,17 % de son produit national brut (PNB) - 0,21% pour les USA, 0,64% pour la France.

Au plus bas : la cote de confiance du Conseil Fédéral n'a jamais été aussi basse. Seules 8% des personnes interrogées ont une confiance absolue envers le Conseil Fédéral, 40% une "grande confiance" (48% en 1988), 27 % une "confiance relative", 25 % ont peu ou pas du tout confiance.

Octobre

Sévérité : la Suisse a, depuis le 1er octobre, avec l'Autriche, les prescriptions les plus sévères d'Europe pour les gaz d'échappement des camions équipés d'un moteur diesel. Les nouvelles normes correspondent à une diminution d'environ 40% des émissions polluantes par rapport aux valeurs limites en vigueur depuis 1987. Ces normes, identiques à celles appliquées aux U.S.A. depuis l'année dernière, introduisent en outre une limitation des particules.

P.26 : le service secret de résistance - et plus tard la P.26, ont étroitement collaboré avec les services officiels britanniques et ce, dès 1967. Deux déclarations d'intention ont même été conclues entre les services spéciaux suisses et les britanniques, selon le rapport du juge Cornu, chargé d'enquêter sur les relations de la P.26.

0/20 : le Conseiller National Massimo Pini se voit décerner la plus mauvaise note par "l'Hebdo" et l"'Illustré" dans leur classement des parlementaires. Pas content, il demande au groupe radical, son parti, de protester vigoureusement contre les articles en questions. Refus du PRD, démission de Pini de son poste de vice-président. (Le prix de l'excellence ayant été attribué à Gilles Petitpierre, PRD/GE, un des initiateurs de la réforme du Parlement).

Niet : le Conseil des Etats rejette par 21 voix contre 10 une initiative de Jean-François Roth (PDC/JU) en faveur de négociations rapides pour l'adhésion de la Suisse à la CE : personne n'est hostile à un rapprochement avec l'Europe des Douze, mais allons-y doucement.

Concurrence : le N°1 mondial Citizen Watch - qui produit à lui tout seul plus de montres que toute l'industrie horlogère suisse - investit 30 milliards de yens (327 millions de frs.s.) dans la construction d'un gigantesque centre de recherches et de développement : besoin de se diversifier afin de réaliser au 21ème siècle l'essentiel de ses activités dans d'autres secteurs que celui de l'horlogerie.

Un accord roumano-suisse: pour la fabrication d'armes aurait été conclu en pleine guerre froide à la suite de contacts réguliers entre Dimitru (ancien chef des services secrets roumains) et Carl Weidenmann (ancien chef du Groupe des renseignements et sécurité) selon une déclaration de Dimitru I Dimitru lors d'une interview accordée à l'émission alémanique "10 vor 10".

La Croix Rouge suisse : met sur pied un groupe d'intervention et de soins en cas de catastrophe grâce aux fonds provenant de la liquidation du trésor de guerre de la P 26 - estimés à plusieurs millions de frs.s. - qui lui ont été attribués par décision du Parlement.

Elections fédérales du 20 octobre : pas de grands bouleversements pour la prochaine législature. A noter cependant : une forte poussée des partis de droite avec une arrivée en force du Parti des Automobilistes en Suisse alémanique et de la "Lega dei Ticinesi" au Tessin. Résultat d'un vote sanction ?

Conseil des Etats : à l'heure où nous "bouclons" ce numéro, les résultats définitifs pour le renouvellement des 46 sièges ne sont pas encore connus. Deuxième tour prévu pour cause de ballotage à Fribourg (17/11), Bâle-Ville (17/11), Argovie (3/11), Thurgovie (15/11), Tessin (10/11) et au Valais (27/10). Vous pourrez lire les résultats complets des élections au Conseil National et au Conseil des Etats dans le prochain "Messager Suisse" de décembre.

EEE : l'accord bilatéral sur le transit alpin et le traité sur l'Espace Economique Européen (EEE) sont sous toit depuis le 22 octobre dernier. En 1993 verra le jour de la 1ère puissance économique mondiale. EEE veut dire : 19 pays, 480 millions d'habitants, 40 % du commerce mondial. ■